

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 14 janvier 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général fait la lecture de l'ordre du jour. Ensuite, le maire demande s'il y a d'autres points à ajouter à l'ordre du jour. Rémi Beaulieu désire ajouter un point au varia relativement aux bacs à ordures et à récupération. Il n'y a pas d'autres points à ajouter.

14-01-01

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général en y ajoutant le point au varia relativement aux bacs à ordures et à récupération.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

ATTENDU QUE le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande de modifier le dernier paragraphe du point 11 en remplaçant les mots « QUE le conseil autorise la dépense de 5,000\$ plus taxes ... » par « QUE le conseil autorise la dépense d'environ 5,000\$ plus taxes ... ». Il demande s'il y a d'autres corrections à apporter au procès-verbal. Il n'y a aucune autre correction.

14-01-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 soit adopté avec la modification proposée ci-haut.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Au point 9 : Le projecteur a été installé dans la salle du conseil ;

Au point 11 : Les travaux de prolongement du chemin de Boishébert ont été exécutés au coût total de 5428.00\$ plus taxes ;

Au point 12 : La journée de réflexion sur l'avenir des églises au Kamouraska aura lieu ce vendredi à l'église de Rivière-Ouelle et 170 personnes y sont attendues ;

Au point 15 : Les travaux d'équilibrage du rôle triennal de l'évaluation 2015-2016-2017 et sa modernisation seront effectués en 2014 au coût de 28,410\$ pour l'équilibrage et de 7,100\$ pour la modernisation ;

Au point 19 : Promutuel Du Littoral a été avisé que le conseil a accepté sa soumission pour les assurances de la Municipalité en 2014 ;

Au point 20 : La Municipalité a reçu les 300 tablettes de 50 feuilles lignées avec le logo de la Municipalité ;

Au point 25 : L'article concernant le programme Ecorenov a été publié dans le Rivière Web.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Tous les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 357).

7. Salaires des employés pour l'année 2014

Considérant que le taux horaire actuel de la secrétaire-réceptionniste (14.25\$/heure) n'est pas compétitif au niveau régional ;

Considérant que le taux d'inflation anticipé au cours de la prochaine année est d'environ 1.5%;

14-01-03

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le taux horaire de la secrétaire-réceptionniste soit de 15\$/heure à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

QUE le conseil municipal accorde une majoration des salaires à compter du 1^{er} janvier 2014 de 1.5% à tous les employés municipaux sauf la secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉ

8. Octroi de contrat pour la vidange des fosses septiques en 2014

ATTENDU QUE le conseil a procédé à un appel d'offres par invitations pour la vidange d'environ 276 fosses septiques en 2014 ;

ATTENDU QUE le conseil a invité Camionnage Alain Benoît et Services sanitaires Lucien Harton à soumissionner ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une seule soumission de Camionnage Alain Benoît au montant de 152.00\$ plus taxes par fosse totalisant un montant de 41,952.00\$ plus taxes pour 276 fosses ;

ATTENDU QUE le prix exact sera déterminé en fonction du nombre exact de fosses qui auront été vidangées durant l'année 2014 ;

14-01-04

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la soumission de Camionnage Alain Benoît au montant de 152.00\$ plus taxes par fosse avec un nombre approximatif de 276 fosses ;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, le contrat pour la vidange des fosses septiques en 2014.

ADOPTÉ

9. Octroi de contrat pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées

ATTENDU QUE le conseil a procédé à un appel d'offres par invitations pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2014 au 23 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil a invité Éco L'eau et Nordikeau à soumissionner ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une seule soumission de Éco L'eau au montant forfaitaire de 65,400.00\$ plus taxes ;

14-01-05

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la soumission de Éco L'eau au montant forfaitaire de 65,400.00\$ plus taxes ;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, le contrat pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2014 au 23 janvier 2015.

ADOPTÉ

10. Demande de dérogation mineure au 131, chemin d'Auteuil

Considérant que le propriétaire demande l'autorisation de construire un garage à 1.5 mètres de la limite Est de sa propriété alors que le règlement de zonage exige 2 mètres ;

Considérant que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol.

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété.

Considérant que le voisin du côté Est a signifié par courriel qu'il était d'accord avec le projet de construction du garage ;

Considérant que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure à la condition de ne pas avoir de fenêtre du côté Est;

14-01-06

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU et autorise le propriétaire à construire un garage laissant une marge latérale de 1.5 mètres du côté Est plutôt que 2 mètres tel que prévu dans le règlement de zonage à la condition de ne pas avoir de fenêtre du côté Est.

ADOPTÉ

11. Reconduction du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans le milieu;

Attendu que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

14-01-07

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

QU' une copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au Ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

ADOPTÉ

12. Mandat à BPR pour l'estimation des coûts du projet de prolongement de l'égout dans le rang de l'Éventail

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de prolongement du réseau d'égout dans le rang de l'Éventail signée par onze propriétaires entre les numéros civiques 125 et 140 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir une estimation des coûts du projet avant de prendre sa décision ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une soumission de BPR pour la réalisation d'une estimation des coûts du projet au montant de 1200\$ plus taxes ;

14-01-08

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents sauf la conseillère, Jeannine Bastille, qui désire se retirer de cette résolution du conseil à cause d'un conflit d'intérêt ;

QUE le conseil donne le mandat à BPR pour réaliser une estimation des coûts du projet de prolongement du réseau d'égout dans le rang de l'Éventail au montant de 1200\$ plus taxes ;

ADOPTÉ

13. Approbation des travaux en cours d'eau 2014 et demande d'acte de répartition

Considérant que le conseil a reçu la liste des travaux en cours d'eau prévus par la MRC de Kamouraska durant l'année 2014 sur le territoire de la Municipalité ;

14-01-09

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur le cours d'eau Petit Ruisseau (16.71%), le dispositif #5 de l'aboteau St-Jean Rivière-Ouelle (65.30%), le cours d'eau Louis-Lévesque (7%) et la branche 3 du cours d'eau Grand Ruisseau prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux mentionnés ci-haut.

Que le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

Que le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ADOPTÉ

14. Avis de motion pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller Léo-Paul Thibault donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement remplaçant le règlement 2011-6 - établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

15. Avis de motion d'un règlement sur la répartition des dépenses pour des travaux en cours d'eau durant l'année 2013

La conseillère Jeannine Bastille donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement décrétant la répartition à la superficie contributive des dépenses encourues pour des travaux sur les cours d'eau Branche de la Rivière, Bérubé-Plourde et sa branche 1 et l'aboteau Saint-Jean/Rivière-Ouelle durant l'année 2013.

16. Autorisation de dépense pour de la peinture dans la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE le conseil désire rafraîchir la peinture sur les murs et sur le plancher de la salle du Tricentenaire ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une soumission du Centre Dynaco BMR de La Pocatière pour de la peinture et du papier peint dans la salle du Tricentenaire au montant de 2,604.69\$ plus taxes ;

14-01-10

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense de 2,604.69\$ plus taxes pour de la peinture et du papier peint dans la salle du Tricentenaire.

ADOPTÉ

17. Autorisation de dépense pour l'achat d'une souffleuse à neige

ATTENDU QUE la souffleuse à neige de la Municipalité est sur le point de rendre l'âme à force d'usure ;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a trouvé une souffleuse usagée en très bonne condition à vendre pour 1200\$ plus taxes et qu'elle rencontre les besoins de la Municipalité ;

14-01-11

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense de 1200\$ plus taxes pour l'achat de ladite souffleuse à neige.

ADOPTÉ

18. Nomination du président et du secrétaire du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le règlement 1991-6 constituant le Comité consultatif en urbanisme de Rivière-Ouelle (CCU) prévoit que le conseil nomme un président et un secrétaire à la première séance de chaque année ;

ATTENDU QUE le CCU suggère au conseil de nommer Madame Odile Hénault comme présidente et le directeur général, Monsieur Adam Ménard, comme secrétaire ;

14-01-12

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil nomme Madame Odile Hénault comme présidente et le directeur général, Monsieur Adam Ménard, comme secrétaire du CCU pour l'année 2014.

ADOPTÉ

19. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	167.86 \$
AQLPA	100.00 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	804.83 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	595.74 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	359.36 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	59.83 \$
CENTRE DU PARE-BRISE M.L. INC.	52.76 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 987.57 \$
ÉCO-L'EAU	12 276.28 \$
FABRIQUE DE RIVIÈRE-OUELLE	121.65 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	560.50 \$
GROUPE DYNACO	376.33 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	28.74 \$
JOHN MEUNIER INC.	311.61 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	169.93 \$
LA FINE BOUCHE	283.99 \$
LVM-TECH	2 184.53 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	36 631.66 \$
REAL HUOT	109.43 \$
PG SOLUTIONS INC.	172.46 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	71.06 \$

ROGER DUBÉ	128.76 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC.	65.58 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	378.73 \$
SPACE SIGNALÉTIQUE	1 303.25 \$
TECH-MINI MÉCANIQUE	77.19 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	35 837.70 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 010.63 \$
TOTAL:	97 243.96 \$

14-01-13

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

20. Correspondance

- Lettre de remerciement de l'Association des Aînés de la Résidence Hélène-Lavoie ;
- Demande d'appui du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ;
- Lettre de remerciement du Centre de recherche et de sauvetage maritime de Québec ;
- Avis de dépôt du MDDEFP au montant de 8,777.50\$ provenant du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;
- Lettre d'information de Mission HGE sur la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés qui entrera en vigueur en 2015 ;
- Accusé de réception de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent concernant notre correspondance du 10 décembre 2013 ;
- Lettre de Teamsters Canada concernant la sécurité du transport ferroviaire dans notre Municipalité ;
- Résolution 333-CA2013 de la MRC concernant la demande de résolution d'appui de la part de la MRC de Marguerite-D'Youville relativement au transport de marchandises sur les voies ferrées ;
- Réponse du CN concernant la résolution 333-CA2013 de la MRC de Kamouraska ;
- État de dépôt du Ministère des transports pour la subvention provenant du PAARRM au montant de 12 000 \$;
- Lettre pour le versement de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au montant de 5 973.31 \$ versé à la Municipalité, soit 20 % du montant de la compensation pour 2012 ;
- Lettre de remerciement de Action Chômage Kamouraska Inc. concernant la contribution financière de la Municipalité ;
- Lettre de RECYC-QUÉBEC concernant le programme ICI ON RECYCLE ! qui confirme l'acceptation de notre candidature au niveau 2 «Mise en oeuvre», qui est valide pour une période de deux ans avec possibilité de renouvellement ;
- Lettre de remerciement de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud Inc. pour notre participation financière lors d'un souper bénéfique pour la fondation ;
- Lettre de l'entreprise Arpentage Côte-Du-Sud concernant la description technique du bassin d'eau à l'Anse-des-Mercier.

21. Demandes de don

14-01-14

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte les demandes de don suivantes :

- 50 \$ pour les prix de fin d'année du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

- 1 250 \$ pour la contribution à l'Agrobiopole 2014.

ADOPTÉ

22. Varia

Le conseiller, Rémi Beaulieu, annonce que dorénavant les bacs à ordures et à récupération qui sont placés au chemin devront être complètement fermés à l'aide du couvercle prévu à cet effet. Les bacs ouverts ou partiellement ouverts ne seront plus vidés par le camion de la Régie des matières résiduelles.

23. Période de questions

Question : Si mon terrain est trop petit pour une fosse septique, suis-je obligé de la mettre conforme ?

Réponse : Oui, puisqu'il est possible de mettre en norme une fosse septique même avec un espace limité.

Question : Pourquoi la Municipalité n'adopte pas un règlement pour obliger les citoyens à se conformer en ce qui concerne les fosses septiques ?

Réponse : La Municipalité examinera sérieusement cette possibilité. La Municipalité pourrait accompagner les citoyens dans leurs démarches pour la conformité des fosses septiques. Par exemple, la Municipalité pourrait organiser une journée d'information pour les citoyens avec des entrepreneurs et des experts comme invités.

Question : Est-ce que le bâtiment de la Caisse populaire à Rivière-Ouelle sera considéré comme une solution au projet de bâtiment communautaire ?

Réponse : Il est considéré comme une des solutions possibles. Le bâtiment sera disponible vers la fin 2014. Pour votre information, le guichet a été remplacé par un nouveau.

Question : Est-ce que l'aqueduc dans le chemin de la Pointe sera un jour prolongé ?

Réponse : Le conseil est toujours en attente d'une demande de la part de la majorité des propriétaires concernés.

Question : Est-ce qu'il y a un producteur maraîcher à Rivière-Ouelle ?

Réponse : Oui. Il y a un producteur de fraises et un producteur de bleuets.

24. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est **mardi, le 28 janvier à 19h00.**

25. Prochaines séances publiques

La prochaine séance extraordinaire sur le budget 2014 est **mardi le 21 janvier 2014 à 20h00** tout de suite après la séance d'information sur le plan de développement durable qui a lieu à 19h00.

La prochaine séance ordinaire est **mardi, le 4 février 2014 à 20h00.**

26. Levée de la séance

14-01-15

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier